

Diffusion de matières radiologiques octobre 2005

La menace des dispositifs de dispersion radiologique

Si le vol d'un dispositif nucléaire intact ou de composants nécessaires à sa fabrication par des groupes terroristes constitue une menace bien réelle, la fabrication d'une « bombe sale » est la forme du terrorisme « nucléaire » la plus facile à réaliser. Une bombe sale - ou « dispositif de dispersion radiologique » - n'est pas une arme nucléaire à proprement parler. A la différence d'une bombe atomique, une bombe sale utilise des explosifs conventionnels, entourés de matières radioactives. Il ne s'agit donc pas d'une explosion nucléaire, qui est le résultat de la fission ou de la fusion d'un élément radioactif. L'explosion d'une bombe sale ne vise pas à détruire, mais à contaminer une population et à provoquer ainsi un effet déstabilisateur sur la société. Toutes sortes de substances radioactives, utilisées à des fins très diverses dans l'industrie et dans des hôpitaux comme dans les laboratoires de recherche, peuvent être placées dans un dispositif de dispersion radiologique (césium-137, cobalt-60, strontium-90, etc.). En raison de leur utilisation courante dans le monde entier et du niveau de protection inférieur à celui des matières nucléaires de qualité militaire, ces matières radioactives de faible puissance sont particulièrement susceptibles d'être exploitées par des groupes terroristes.

En 1995, les rebelles tchéchènes ont fait preuve de leur capacité de s'emparer de césium-137 ; ils avaient placé un paquet contenant une petite quantité de cette matière hautement radioactive dans un parc de Moscou. En combinaison avec un engin explosif l'ensemble aurait constitué une bombe sale.

Arrêté en 2002, l'américain José Padilla est soupçonné d'avoir préparé un attentat à la bombe sale à une ville des Etats-Unis. Il a été désigné comme 'combattant ennemi' et reste toujours en détention sans avoir été inculpé ni jugé. Selon différentes sources, Oussama ben Laden, chef d'Al Qaida, serait capable de fabriquer une bombe sale. Si de telles déclarations sont difficiles à vérifier, les autorités américaines prennent le risque d'une attaque à la bombe sale au sérieux.

La simulation d'un attentat radioactif dans le métro parisien en octobre 2004 afin de tester les capacités des forces de police et de secours, montre que le risque d'explosion d'un dispositif de dispersion radiologique est également pris en compte en France.

Le trafic illicite des matières radioactives

En 1995, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a établi une base de données afin de faciliter l'échange d'informations concernant des cas de trafics illicites et de mouvements fortuits de matières radioactives (*IAEA Illicit Trafficking Database – ITDB*). Actuellement, 81 Etats membres de l'AIEA participent volontairement à cette base de données, mais l'AIEA fait également appel à d'autres sources.

Dans la période 1993-2004 l'AIEA a signalé 662 incidents liés aux mouvements internationaux illégaux de matières nucléaires et autres matières radioactives ; 196 incidents concernaient des matières nucléaires, 400 incidents concernaient d'autres matières radioactives, 24 incidents concernaient à la fois des matières nucléaires et d'autres matières radioactives et 5 incidents concernaient d'autres matériaux contaminés. La majorité de ces incidents avaient une dimension criminelle (vols, trafic et transactions illégaux etc.), mais il faut souligner que dans de nombreux cas - notamment en 2003-2004 - les mouvements de matières radioactives non autorisés se sont avérés fortuits (infractions d'ordre administratif, sans intention criminelle).

Le 27 septembre 2005 l'AIEA a fait état d'une augmentation considérable du nombre d'incidents liés aux matières radioactives en 2003-2004. Pourtant, elle souligne que ceci pourrait être dû au fait qu'on rapporte davantage d'incidents et qu'il n'existe en outre aucune preuve d'une intention criminelle pour la majorité des 121 cas signalés en 2004. L'Autorité de sûreté nucléaire a signalé 13 vols de sources radioactives en France en 2004-2005, dont 5 ont eu lieu ces trois derniers mois.

Si les matières nucléaires (uranium et plutonium) proviennent surtout d'Europe de l'Est et de l'ex-Union soviétique, où beaucoup d'équipements restent à l'abandon et sans surveillance, les autres substances radioactives sont accessibles partout dans le monde.

Réglementations nationales et internationales en matière de sécurité des sources radioactives

Il relève des pouvoirs publics nationaux d'assurer la protection et la sûreté des matières radioactives, de les détecter aux frontières et d'intervenir afin de prévenir l'utilisation par des groupes terroristes. Dans le cadre de l'AIEA de nombreux dispositifs, qui s'appliquent aux matières nucléaires et aux autres sources radioactives, ont été mis en place ; ceux-ci servent de point de départ pour les prescriptions réglementaires nationales : le « Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires » ; les « Normes fondamentales internationales de protection contre les rayonnements ionisants et de sûreté des sources de rayonnements » ; le « Règlement de transport des matières radioactives », la « Convention sur la protection physique des matières nucléaires » etc. Les Etats membres de l'AIEA (138 en 2004) sont censés créer un organisme chargé d'établir des réglementations pour la réception, la détention, l'importation et l'exportation, l'utilisation et le stockage des matières radioactives, et de les faire respecter.

En France, plusieurs organismes sont impliqués dans la protection des matières radioactives, les plus importants étant l'Autorité de la sûreté nucléaire, la Direction générale de la sûreté nucléaire et de la radioprotection et le Délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la défense (fonctions d'autorisation et de contrôle), l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (expertise et recherche) et le Haut-fonctionnaire de défense pour l'industrie. Malgré les efforts de l'AIEA, la protection et le contrôle des matières radioactives restent insuffisants dans de nombreux pays - Etats membres et non membres – comme le prouvent les matières 'orphelines' dispersées dans le monde.